



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 1^{er} avril 2020

Remédiation pendant les vacances : une nouvelle attaque contre le statut

La lutte contre le décrochage scolaire nécessite des moyens tout au long de l'année scolaire.

Après la petite phrase sur le travail des enseignant-e-s de la porte parole du gouvernement Sibeth Ndiaye et après avoir défendu le 27 mars l'idée de vraies vacances, Jean-Michel Blanquer lance un nouveau concept, typique de la novlangue néolibérale, de "vacances apprenantes" durant les vacances de printemps en offrant : « des cours particuliers à distance aux élèves les plus en difficulté et gratuits ». Dans la communication du ministère, l'usage du terme "apprenance" s'est généralisé, comme possibilité de continuer à apprendre quelles que soient les conditions.

Pour le ministre, la pandémie actuelle constitue donc manifestement une opportunité pour imposer aux personnels sa vision de l'école, et mettre encore un peu plus au pas les enseignant-e-s. Jean-Michel Blanquer a toujours exprimé sa volonté de revoir la durée des congés scolaires et risque probablement d'instrumentaliser l'état d'urgence sanitaire pour arriver à ses fins. Rappelons que les congés des personnels ont été remis en cause récemment, notamment par le décret du 8 septembre 2019 instaurant la rémunération de cinq jours de formations sur le temps de congé. Auparavant, une modification de la réglementation impulsée en juillet 2019 avait déjà facilité les modifications à venir du calendrier scolaire.

Pour le ministre, « durant cette période les professeurs ne donnent pas de travail supplémentaire. Ils ne sont pas au travail ». C'est déjà dire que les enseignant-e-s ne font rien pendant les vacances, et vouloir ignorer qu'une partie de ce temps sans les élèves est très souvent consacré à la préparation de cours et à la correction de copies.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fed@sudeducation.org

www.sudeducation.org



Après avoir communiqué dans tous les médias sur ce projet de "classe apprenante", Jean-Michel Blanquer daigne en informer les enseignant-e-s à travers une vidéo.

Pour lutter contre le décrochage scolaire, Jean-Michel Blanquer propose aux enseignant-e-s volontaires d'assurer des cours de soutien scolaire durant la deuxième semaine de leurs vacances. Ces cours à distance peuvent être individualisés ou par groupe (10 élèves maximum) et seront rémunérées en HSE . Autrement dit un saupoudrage dont ne bénéficieront qu'une partie des élèves, et avec un succès incertain puisque le bénéfice des cours à distance n'a jamais été évalué.

Or ce n'est pas en tentant de faire culpabiliser les enseignant-e-s ni en leur présentant la carotte du paiement en heures supplémentaires pour compenser des salaires gelés depuis des années et notoirement trop bas, que le ministre résoudra les difficultés.

N'oublions pas que Jean-Michel Blanquer ne cesse de démanteler les zones d'éducation prioritaire en réduisant leurs moyens et qu'à terme il envisage la suppression des REP.

N'oublions pas le démantèlement de l'école publique avec la suppression des postes, la disparition d'heures de cours pour les élèves dans le cadre de la réforme du lycée ou dans les collèges REP+ et la hausse des effectifs dans les classes et le tri social par le biais du système Parcoursup qui conditionne l'accès aux études supérieures, le refusant à de nombreux et nombreuses élèves.

SUD éducation condamne cette nouvelle attaque sur le statut des fonctionnaires en pleine situation de crise.

Dès la fin de la période de confinement, il sera temps d'engager le second round de la lutte contre la politique de ce gouvernement et pour la défense des services publics et les droits des travailleurs et travailleuse.

L'urgence est d'abord sanitaire : pendant et après la crise du Covid19 enseignant-e-s et élèves font au mieux, comme ils et elles le faisaient auparavant, nul besoin de s'attaquer à nos droits !